

Zeitschrift: L'Architecture suisse : revue bi-mensuelle d'architecture, d'art, d'art appliqué et de construction

Band: 3 (1914)

Heft: 18

Rubrik: Renseignements techniques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

réservoir à huile inexplorable au dépôt des trams de Sulgenbach; le conseil a de même ratifié l'achat d'une parcelle de terrain d'environ 1050 m² pour l'école de l'Enge au prix de fr. 7,50 par m².

Langenthal. *Construction d'un casino.* L'architecte de la ville de Zurich, *Geiser*, avait légué en mourant, à la commune de Langenthal, son lieu d'origine, la somme de fr. 100 000 à la condition que cette somme serait consacrée à la construction d'un casino et que celle-ci serait commencée avant le commencement de décembre 1914. La commune a accordé une subvention de fr. 50 000; l'initiative privée a réuni une somme de fr. 133 000. Les architectes *Keiser & Bracher* à Zoug ont élaboré un projet qui a été adopté par les autorités communales et qui sera sans doute exécuté. Le coût de ce projet est devisé à fr. 310 000.

Lucerne. *Parc et quai.* Le conseil municipal lucernois a soumis au conseil communal un rapport sur le projet d'exécuter un parc et un quai avec places de jeux à Brühlmoos, emplacement situé sur la rive droite du lac, le long de la route de Meggen. Le devis se monte à fr. 700 000 mais là-dessus fr. 400 000 ont déjà été payés pour achats de terrains.

Lucerne. *Gare et bâtiment des postes.* Une conférence convoquée par la Société industrielle et commerciale de Lucerne et à laquelle étaient représentées les autorités cantonales et communales ainsi que le conseil d'administration des CFF a décidé après avoir entendu un rapport de l'ancien directeur de la C^{ie} du Gothard *Dietler* d'inviter les autorités à

faire exécuter au plus tôt le projet *Dietler* pour l'agrandissement de la gare et la construction d'un bâtiment des postes sur l'emplacement du musée de la guerre et de la paix en donnant la priorité à ce dernier édifice.

Rümlang (Zurich). *Construction d'école.* La commission de construction de l'école de Rümlang a soumis à la commune un projet de l'architecte *Schneider* concernant la nouvelle école. Ce projet est devisé à fr. 110 000.— Le crédit nécessaire a été voté. Le nouveau bâtiment contiendra quatre classes et un logement pour le concierge.

Schaffhouse. *Ecole réale.* La nouvelle école réale sur l'Emmersberg à Schaffhouse pour laquelle la commune avait voté en avril 1913 un crédit de fr. 970 000 coûtera fr. 958 272 d'après les plans des architectes *Bachmann & Stamm* recommandés pour l'exécution par le conseil municipal. Le bâtiment comprendra 26 classes. A la halle de gymnastique on annexera une remise pour les pompes et un poste de police. La construction doit commencer incessamment.

Uster (Zurich). *Transformation de l'infirmerie.* L'assemblée générale de la société communale d'Uster pour les secours à donner aux malades a décidé d'installer un cabinet pour le traitement par les rayons Röntgen. Les coûts de la transformation des locaux, des appareils et de l'installation sont évalués à fr. 9000. On construira aussi bientôt un pavillon d'isolement.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES.

Pilotis en béton. Jusqu'à maintenant, pour enfoncer des pilotis en béton, il fallait à chaque instant retirer le mouton du tube conducteur pour introduire le béton nécessaire.

D'autre part si le mouton avait des espaces réservés à son rebord extérieur pour le passage du béton des morceaux de gravier risquaient d'être pincés entre le mouton et la paroi du tube ce qui ralentit et peut arrêter le travail. De plus le mouton s'il a ainsi des ouvertures doit être tourné constamment pour régulariser le damage.

Avec le procédé qu'indiquent nos vignettes, ces inconvénients n'existent pas. Le mouton *b* a un trou au milieu. Dans ce trou est introduit le tube *f* qui amène le béton; *a* est le tube servant de moule au pilotis. Le mouton est tiré en haut par les cables *c* et retombe sur le béton qui a pénétré dans le tube *a* par le tube *f*.

La figure 2 indique à plus grande échelle l'extrémité de ces tubes.

Dans la figure 3 la pièce *g* vient fermer l'orifice du tuyau *f* lorsque le mouton frappe sur le béton de telle façon que celui-ci ne peut pas remonter.

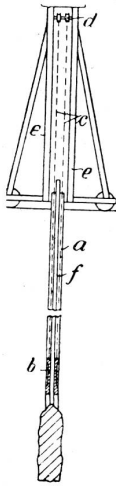


Fig. 1

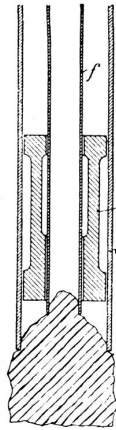


Fig. 2

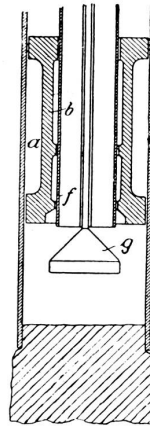


Fig. 3

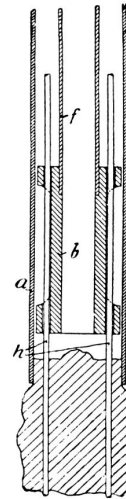


Fig. 4

La figure 4 montre un mouton percé de trous pour le passage de fers ronds par exemple pour des pilotis en béton armé. Là le tube amenant le béton se meut avec le mouton.

Ce système s'emploie avec avantage pour fondations dans la terre.